

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ethanol

FDS-nombre : 000000020235

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : éthanol; alcool éthylique

No.-Index : 603-002-00-5

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119457610-43

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Téléfax : (49) 5137-999 123

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1 basé

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger	:	 
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
éthanol; alcool éthylique	64-17-5 603-002-00-5 01-2119457610-43 200-578-6	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Appeler un médecin dans les cas graves. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produit sec

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit s'évapore facilement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est facilement inflammable. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker en commun avec: Oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
éthanol; alcool éthylique	INRS (FR) VME	1.900 mg/m3 1.000 ppm		Valeur limité
éthanol; alcool éthylique	INRS (FR) VLE	9.500 mg/m3 5.000 ppm		Valeur limité

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Aigu - effets locaux		1900 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		343mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		950 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		114 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Aigu - effets locaux		950 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		206mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		87mg/kg bw/d	Ingestion	

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

--	--	--	--	--	--

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
éthanol; alcool éthylique	Eau douce: 0,96 mg/l	
éthanol; alcool éthylique	Eau de mer: 0,79 mg/l	
éthanol; alcool éthylique	Sédiment d'eau douce: 3,6 mg/kg	
éthanol; alcool éthylique	Sol: 0,63 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

Protection de la peau et du corps:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
poids moléculaire	: 46 g/mol
Point/intervalle de fusion	: -115 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 78 - 79 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	: 12 °C Méthode: DIN 51755
Température d'inflammation	: 425 °C
Limite d'explosivité, inférieure	: 3,4 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: 15 % (v)
Pression de vapeur	: 59 hPa à 20 °C
Densité	: 0,790 - 0,791 g/cm ³ à 20 °C
pH	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow -0,32

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux alcalins.
Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.
Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.
Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: 124,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée:

Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 90 jr

LOAEL: 3.156 mg/kg

Méthode: OECD 408

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique

Méthode: OCDE Ligne directrice 478

Résultat: équivoque

Toxicité pour la reproduction:

Espèce: Rat

Toxicité pour le développement: NOAEL: 5.200 mg/kg bw/d

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:
Le solvant dessèche la peau.
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.
Les intoxications par le produit agissent sur le système nerveux central.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Valeur: 14.200 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC
Essai en semi-statique
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Valeur: 250 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
Méthode: Ligne directrice 212 de l'OCDE pour les essais

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50
Taux de croissance
Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)
Valeur: 275 mg/l
Durée d'exposition: 3 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50
Taux de croissance
Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)
Valeur: 675 mg/l
Durée d'exposition: 4 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50
Biomasse
Espèce: Lemna gibba
Valeur: 5.967 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

NOEC
Biomasse

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

Espèce: Lemna gibba
Valeur: 5.967 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CL50

Essai en statique

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Valeur: 5.012 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité chronique des invertébrés aquatiques:

NOEC

Essai en semi-statique

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Valeur: 9,6 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

Toxicité chronique des invertébrés aquatiques:

CL50

Test de Reproduction

Essai en semi-statique

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Valeur: 1.806 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

Toxicité chronique des invertébrés aquatiques:

NOEC

Essai en semi-statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 9,6 mg/l

Durée d'exposition: 9 jr

Toxicité chronique des invertébrés aquatiques:

CL50

Test de Reproduction

Essai en semi-statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 454 mg/l

Durée d'exposition: 9 jr

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Biodégradation: 95 %

Durée d'exposition: 15 jr

Résultat: Facilement biodégradable.

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	: 1170
Description des marchandises	: ÉTHANOL
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes ADR/RID	: 3
Dangereux pour l'environnement	: non

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

IATA

UN Numéro : 1170
Description des marchandises : Ethanol
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3

IMDG

UN Numéro : 1170
Description des marchandises : ETHANOL
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+359)29154233
Croatie	(+385)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

Grèce	n'est disponible	Slovénie	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199	Espagne	+34915620420
Islande	5432222	Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Irlande	+353(1)8092166	Suisse	145
Italie	n'est disponible	Royaume Uni	n'est disponible
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
	Munich : 089/19240		
Lettonie	+37167042473		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Ethanol

32221-2.5L

Version 1.2

Date de révision
04.07.2018

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

éthanol; alcool éthylique	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.